

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

CANTON DE CASTELNAU-MAGNOAC

COMMUNE DE THERMES-MAGNOAC
65 230 CASTELNAU-MAGNOAC

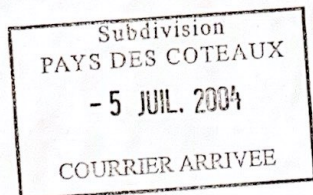
Thermes-Magnoac
le 01 juillet 2004

OBJET : AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES

Je soussigné Monsieur LABAY Pierre, Maire de la commune de Thermes-Magnoac 65 230, vu la demande de P.C. n° 065 442 04 L0005 de Monsieur DARTIGUELONGUE André, domicilié à 248 Route de Toulouse, 31 130 Pin Balma, autorise le rejet des eaux traitées dans le fossé du chemin communal n°13.

LE MAIRE

LABAY Pierre



Vu pour être annexé
à l'arrêté du 7.9.04

